



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS PROCÈS-VERBAL N° 27

Réunion : 07/03/2023
Horaires : 14h 00 à 16h 30 Présentiel/Visio

Président(e) : Mr André LUCAS

Présent(e)s : Mmes Chantal DELOGE, Agnès IRLA, Ghyslaine SALDANA.
Mrs. Jacques ADGE, Patrick BOUDREAU, Mazouz BELGHARBI, Francis DAUSSEING, Cyril DURAND, François IRLA, Jean-Claude LAFFONT, Roland MAURIN, Guy PUEYO, Christian VIDAL.

Excusés : Mr. Christian GRAS, Claude REQUENA.

Foot Entreprise

Afin de préparer au mieux l'organisation des compétitions Football Entreprise pour la saison 2023-2024, tous les clubs Entreprise sont invités à communiquer à la Ligue leur engagement par mail à competitions@occitanie.fff.fr

Ou par téléphone au Service Compétitions : Tél. : 05.82.08.27.65 ou 04.67.15.95.36

Valérie PELFORT - valerie.pelfort@occitanie.fff.fr

Natacha MAZARD – natacha-mazard@occitanie.fff.fr

Un courrier va être envoyé à chaque club afin d'obtenir les réponses dans les plus brefs délais.

Coupe d'Occitanie

Ce mardi 7 mars à 14h se sont déroulés les tirages des 1/4 et 1/2 Finale de la Coupe d'Occitanie pour le Foot Entreprise et le FUTSAL.

Compte tenu des matchs non joués, en fonction des résultats, les rencontres pourront être inversées.

Pour le Futsal, les clubs devront prendre leurs dispositions pour jouer le samedi ou le Dimanche.

Coupe d'Occitanie U19 : 1/32^{ème} de Finale : Suite au forfait confirmé de l'équipe CONFLUENT/LSP 11 sur le match du 7 Janvier (Confluent/Lsp 11 - Foot Vallon), la CRGC informe que le remboursement des frais de déplacement du club Foot Vallon seront prélevés sur le compte de Confluent/Lsp.

Rappel

Permanence Hivernale

La commission organise une permanence du Vendredi 16h au Dimanche 9h pour traiter les arrêtés Municipaux pour terrains impraticables.

Seuls les documents envoyés sur permanence@occitanie.fff.fr seront pris en compte.

Encore trop de clubs envoient le Week-end les mails au service Compétitions ou au Secrétariat ce qui ne permet pas de prendre en compte leurs demandes.

Au cours d'une saison, à partir de deux (2) matchs de championnat, consécutif ou non, reportés à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir dès le troisième arrêté, un terrain de repli répondant aux exigences de l'épreuve ou à défaut validée par la commission d'organisation.

A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, outre l'inversion de la rencontre pour ce qui concerne les rencontres de la phase Aller, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Demandes de report de match

Toute demande de report de match doit obligatoirement être faite sur FOOTCLUB au plus tard 10 jours avant le match avec accord du club adverse.

Chaque demande sera étudiée par la CRGC et pourra être refusée si la demande n'est pas justifiée. Compte tenu du nombre de matchs importants à reporter, la Commission pourra les reprogrammer en semaine.

Analyse FMI

Les présentes décisions ci-dessous sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements Généraux de la LFO.

Suivant l'article 16 - Compétitions : Feuille de Match, Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes avec la FMI dans les quatre (4) heures suivant les rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières ».

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille papier traditionnelle.

- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le scanner et le transmettre à la Ligue par mail uniquement à competitions@occitanie.fff.fr.

- En cas d'impossibilité, vous devez l'envoyer à la Ligue (service compétitions) par email, en dernier ressort par courrier postal dans les plus brefs délais.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec nos informaticiens afin de résoudre vos problèmes.

Absence FMI

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
04/03/2023	N3 / . / H (Occitanie)	548146 Agde Rco 1 - 505909 Rodez Aveyron 2	24586628	Amende 25€ club d'Agde Rco 1 N°548146
04/03/2023	Régional 3 - Seniors / . / Poule G	520607 Castelnau Est 1 - 521342 Launaguet Fc 1	24549252	Amende 25€ club de Castelnau Est 1 N°520607
04/03/2023	U20 Régional / . / Poule A	519483 Nîmes Chemin Bas 11 - 514317 Pérols Es 11	24720745	Amende 25€ club de Nîmes Chemin Bas 11 N°519483
04/03/2023	Coupe Occitanie U19 / Régionale / Groupe Unique	551504 Mende Av.Foot Lozère 11 -541234 St Clément Mont. Ent 11	25567677	Amende 25€ club de Mende Av 11 11 N°551504
04/03/2023	Coupe Occitanie U19 / Régionale / Groupe Unique	547558 Castres U.S. Foot 11 - 560950 Grp. Fc Lannez.Nest.M 11	25567770	Amende 25€ club de Castres U.S. Foot 11 N°547558
04/03/2023	Coupe Occitanie U15 / Régionale / Groupe Unique	550123 Canet Roussillon Fc 1 - 554286 Colomiers Us 1	25739248	Amende 25€ club de Canet Roussillon Fc 1 N°550123
04/03/2023	Coupe Occitanie U15 / Régionale / Groupe Unique	582702 Pyrénées Ariègeoises 11 - 505909 Rodez Aveyron 1	25739252	Amende 25€ club de Pyrénées Ariègeoises 11 N°582702

Retard FMI

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
Samedi 04/03/2023 18H	N3 / . (0000) H - H (Occitanie)	553074 Béziers A. S. 1 (Nul) 510389 Castanet Us 1 (Nul)	24586629	Amende 25€ club de Béziers A.S. 1 N°553074
Dimanche 05/03/2023 15h	Régional 1 - Seniors / .1 / Poule B	518612 Plaisance Us 1 - 540547 Narbonne F.U. 1	24573836	Amende 25€ club de Plaisance Us 1 N°518612
Samedi 04/03/2023 20H	Régional 2 - Seniors / . B. - Poule B	512971 Pouvourville 1 (Nul) 553264 Perpignan O.C. 1 (Nul)	24574229	Amende 25€ club de Pouvourville 1 N°512971
Samedi 04/03/2023 18H	Régional 2 - Seniors / . D. - Poule D	541854 Auch Football 2 (Gagnant) 511334 Soues Cigognes 1 (Perdant)	24574495	Amende 25€ club d'Auch Football 2 N°541854
Dimanche 05/03/2023 15h	Régional 3 - Seniors / . / Poule F	581896 Elan Marivalois 1 - 534344 Bressols A.S 1	24549118	Amende 25€ club d'Elan Marivalois 1 N°581896
Samedi 04/03/2023 20H30	Régional 1 - Féminin / Phase 1 A - Poule A	581893 Tlse Métropole Fc 1 (Perdant) 520344 Lattes As 1 (Gagnant)	24578654	Amende 25€ club de Tlse Métropole 1 1 N°581893

Samedi 04/03/2023 15H30	U18 Fem. R1 A 11 / Phase 1 0 - Poule 0	505909 Rodez Aveyron 1 (Gagnant) 519456 Blagnac 1 (Perdant)	24719402	Amende 25€ club de Rodez Aveyron 1 N°505909
Samedi 04/03/2023 15H30	Coupe Occitanie U19 / Régionale / Groupe Unique	500095 Sète Fc 34 11 - 503313 Nîmes Ol 11	25567673	Amende 25€ club de Sète Fc 34 11 N°500095
Samedi 04/03/2023 15H	Coupe Occitanie U17 / Régionale 0 - Groupe Unique	517037 Balma 2 (Perdant) 553074 Béziers A. S. 2 (Gagnant)	25653600	Amende 25€ club de Balma 2 N°517037
Mercredi 01/03/2023 20h45	Coupe Occitanie Futsal / . / Unique	551488 Beaucaire Stade 30 1 - 880585 Nîmes Futsal As 1	25496012	Amende 25€ club de Beaucaire Stade 30 1 N°551488

Matchs non joués ou arrêtés

Date	Compétition	Match	N°Match	Décision CRGC
05/03/2023	Régional 2 - Seniors / . / Poule A	Aimargues St 1 - Vauvert Fc 1	24574097	Match arrêté dossier transmis à la CRD
04/03/2023	U20 Régional / . / Poule A	Nîmes Chemin Bas 11 - Pérols Es 11	24720745	Match arrêté dossier transmis à la CRD

SENIORS REGIONAL 1 POULE A

Match SETE FC / CLERMONTAISE

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier la rencontre du 12/03/23

La CR Gestion des Compétitions section SENIORS, à titre exceptionnel,

⇒ émet un avis favorable à la modification

- SETE FC / CLERMONTAISE se joue **le Samedi 11.03.23 à 18H00** sur les installations sportives LOUIS MICHEL à SETE.

SENIORS REGIONAL 2 POULE A

Match PIGNAN / UCHAUD du 11/03/23

Suite aux mails des deux clubs pour avancer la rencontre du 12/03/23 au 11/03/23 à 18H00

La CR Gestion des Compétitions

⇒ émet un AVIS FAVORABLE, à titre exceptionnel, à la modification de la rencontre

- PIGNAN / UCHAUD se joue **SAMEDI 11/03/23 à 18h00** à PIGNAN.

REGIONAL 3 POULE C

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section SENIORS, au regard des éléments calendaires et notamment de la chronologie initiale des matchs,

⇒ **Décide** : de reprogrammer la rencontre non jouée, sur le week-end de rattrapage prévu au planning de la LFO

- RIVESALTES SO / BALMA 2 non jouée le 05.03 est reportée au 19.03.23

La Commission se réserve la possibilité de modifier la programmation des rencontres en cas de nécessité

Match BRIOLET FC / PEZENS du 25.03.23 à 20h

La CR Gestion des Compétitions section SENIORS a étudié les demandes de modifications saisies sur FOOTCLUBS par les clubs recevants.

La CRGC section Séniors, conformément à l'Article 59.1 Partie 1-Titre 3-Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des Règlements Administratif de la LFO,

- ⇒ Emet un AVIS FAVORABLE à la demande de modification du club recevant saisie le 12.02.23
- BRIOLET FC / PEZENS est programmée le 25/03/23 à 18h.

U20 REGIONAL POULE C

Match MURET / CINTEGABELLE du 11/03/23

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier l'horaire de la rencontre du 11/03/23,

La CR Gestion des Compétitions section Jeunes, à titre exceptionnel,

- ⇒ émet un avis favorable à la modification
- MURET / CINTEGABELLE se joue le Samedi 11/03/23 à 14H30 à Muret.

Match CUGNAUX / ST SIMONS du 11/03/23

Suite à la demande de modification via FOOTCLUB N°554860 du 05/02/23 (accord des deux clubs) pour modifier la rencontre du 12/03/23

La CR Gestion des Compétitions, à titre exceptionnel,

- ⇒ émet un avis favorable à la modification
- CUGNAUX / ST SIMON se joue le Samedi 11.03.23 à 15H00 à Cugnaux.

Match RANGUEIL / FIGEAC du 04/03/23

Suite à l'accord de deux clubs,

La CR Gestion des Compétitions section Jeunes

- ⇒ Emet un avis favorable au report de la rencontre
- RANGUEIL / FIGEAC est reportée à une date ultérieure.

COUPE OCCITANIE U19

Sous réserve d'homologation des résultats des 16èmes de finale, la liste des matchs des 8èmes de Finale de la Coupe Occitanie U19 a été adressée aux concernés.

Les matchs se dérouleront le week-end du 18 et 19 mars 2023.

Rappel : Article 59.2

Toute facilité sera accordée pour une modification de jour et d'heure, sous la condition formelle que le club recevant ait l'accord du club adverse et en informe le service compétitions de la LFO, via FOOTCLUBS, au moins dix (10) jours avant la rencontre.

Le non-respect du délai susvisé entrainera une amende fixée à l'Annexe I des Règlements Généraux de la L.F.O. (Dispositions financières) et/ou le rejet de la demande par la Commission Régionale de Gestion des Compétitions.

Rappel : Article 69.3 - Choix du club recevant

Le club premier tiré au sort est déclaré club recevant.

Il revêt la qualité d'organisateur matériel de la rencontre. Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins une division au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant. A ce titre, une équipe de Régional (ou de R1) se déplacera chez une équipe évoluant en Régional 2 ou dans une division inférieure.

U18 REGIONAL 1 POULE B

Match TLSE METROPOLE / MURET du 11.03.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 01.0.23 par le club MURET (visiteur) pour jouer la rencontre le 12.03.23 à 15h

La Section JEUNES conformément à l'Article 59.2 Partie 1-Titre 3-Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des Règlements Administratif de la LFO,

- ⇒ Maintien la rencontre TLSE METROPOLE / MURET le 11.03.23 - le club recevant n'a pas répondu dans le délai imparti

U18 REGIONAL 2 POULE B

Match TOURNEFEUILLE / ATHLETIC CLUB GARONNA du 11.03.23

Demande effectuée sur FOOTCLUBS le 01.0.23 par le club TOURNEFEUILLE (recevant) pour jouer la rencontre le 12.03.23 à 15h

La Section JEUNES conformément à l'Article 59.2 Partie 1-Titre 3-Chapitre 3 Déroulement des Rencontres des Règlements Administratif de la LFO,

- ⇒ Maintien la rencontre TOURNEFEUILLE / ATHLETIC CLUB GARONNA le 11.03.23 - le club visiteur n'a pas répondu dans le délai imparti

U16 REGIONAL 1 POULE A

Match LUNEL / TLSE BAGATELLE du 18.02.23

La CR Gestion des Compétitions section Jeunes n'a pas reçu de document officiel, réclamé par la Permanence LFO lors du report de la rencontre U16 REGIONAL 1 POULE A du 18/02/23.

Sans réponse de votre part d'ici **vendredi 10/03/23 Midi**, la CR Gestion des Compétitions section Jeunes prendra des sanctions sportives et financières pour la rencontre LUNEL / TOULOUSE BAGATELLE.

U16 REGIONAL 2 POULE A

Match AGDE / PAMIERS du 11/03/23

Suite à l'accord des deux clubs pour modifier le jour de la rencontre du 11.03.23,

La CR Gestion des Compétitions section Jeunes, à titre exceptionnel,

- ⇒ émet un AVIS FAVORABLE à la modification
- AGDE / PAMIERS se joue Le Dimanche 12.03.23 0 15h00 Terrain RIVALTA Synthétique à Agde.

U14 REGIONAL POULE A

Match BAGNOLS PONT / ST CLEMENT MONT du 20.05.23

Demande effectuée par les 2 clubs pour jouer la rencontre le 27.05.2023

La Section JEUNES, après étude de la demande

- ⇒ Emet un avis défavorable
- ⇒ La rencontre BAGNOLS PONT / ST CLEMENT MONT est maintenue le 20.05.23

COUPE OCCITANIE FUTSAL

Sous réserve d'homologation du résultat du match du 1^{er} tour,

La CRGC Section FUTSAL

- ⇒ Confirme que le club qualifié pour le 2^{ème} tour de la coupe est BEUCAIRE STADE 30
- La rencontre BEUCAIRE STADE 30 / BEZIERS se jouera le 18.03

FUTSAL REGIONAL 1 POULE B

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FUTSAL, **au regard des éléments calendaires, du nombre conséquent de matchs en retard, de la chronologie initiale des matchs, de la mise à disposition des Gymnases par le service des sports de la mairie de TOULOUSE et en référence au chapitre 3 des règlements généraux -Déroulement des rencontres Article 58 notamment pour l'équité des Compétitions :**

La Section FUTSAL informe les clubs de la nouvelle planification des rencontres :

- Match du 01.03 JET / BAGATELLE → se jouera le samedi 11.03 à 17h30 à Bagatelle
- Match du 08.03 JET / TLSE METROPOLE → se jouera le mardi 07.03 à 20h15 à la Reynerie
- Match du 22.03 TLSE METROPOLE / CARCA FUTSAL → se jouera le vendredi 17.03 à 20h30 à Cépière
- Match du 05.04 JET / TLSE FUTSAL C → se jouera le vendredi 07.04 à 20h30 à Cépière

- Match du 19.04 TLSE METROPOLE / VILLENEUVE → se jouera le vendredi 14.04 à 20h30 à Cépière
- Match du 26.04 JET / CAYUN FUTSAL C → se jouera le samedi 29.04 à 15h à Bagatelle

Match J.ENT TOULOUSE / BAGATELLE du 11.03.23

Demande par mail effectuée le 06.03.23 par le club BAGATELLE de reporter la rencontre au 29.03 ou au 01.04.2023

La Section FUTSAL, prend note de cette demande de report, toutefois en raison du contexte, les matchs des prochains tours de la Coupe Occitanie et les retards de matchs par suite d'une problématique d'indisponibilité de salles,

⇒ La commission ne peut pas accepter de nouvelles demandes de reports.

- La rencontre est maintenue le 11.03.23

Club PLAISANCE PIBRAC FUTSAL

Suite réception de l'arrêté municipal de la ville de PLAISANCE du TOUCH interdisant le gymnase Jules Verne jusqu'au 30.04.23

La Section FUTSAL, programme les rencontres ci-dessous au gymnase Coustayrac à Pibrac

⇒ Match PLAISANCE PIBRAC FUT 2 / TOULOUSE FUTSAL du 10.03.23

⇒ Match PLAISANCE PIBRAC FUT 2 / J.ENT. TOULOUSAIN du 21.04.23

FUTSAL REGIONAL 2 POULE A

Match INTERFUTSAL PAYS CAT 2 / LABASTIDE FUT CARCA du 11.03.23

Demande par mail effectuée le 06.03.23 par le club LABASTIDE FUT CARCA de reporter la rencontre au 25.03 ou au 01.04.2023

La Section FUTSAL, prend note de cette demande de report, toutefois celle-ci n'applique pas les bases règlementaires de demande de report, à savoir, demande via FOOTCLUBS et a minima 10 jours avant la date de la rencontre. Le club adverse devant donner son accord lors d'une demande de modification de date ou d'horaire.

Ces éléments n'étant pas respectés,

⇒ La Commission ne peut pas donner une suite favorable à cette demande

- La rencontre est maintenue le 11.03.23

FUTSAL REGIONAL 2 POULE B

La Commission Régionale Gestion des Compétitions Section FUTSAL, **au regard des éléments calendaires, du nombre conséquent de matchs en retard, de la chronologie initiale des matchs, de la mise à disposition des Gymnases par le service des sports de la mairie de TOULOUSE et en référence au chapitre 3 des règlements généraux -Déroulement des rencontres Article 58 notamment pour l'équité des Compétitions :**

La Section FUTSAL informe les clubs de la nouvelle planification des rencontres :

- Match du 22.03 TLSE METROPOLE 2 / FUTSAL C. FENOUILLET → se jouera le mardi 21.03 à 20h15 à la Reynerie
- Match du 19.04 TLSE METROPOLE 2 / TLSE FUTSAL 2 → se jouera le mardi 18.04 à 20h15 à la Reynerie

Match BOULOC S. FUTSAL / TLSE METROPOLE du 08.03.23

Suite mail envoyé le 06.03.23 par la mairie de Bouloc informant que la salle omnisports ne sera pas disponible le 08.03.2023

La Section FUTSAL

⇒ Reporte à une date ultérieure la rencontre BOULOC S. FUTSAL / TLSE METROPOLE du 08.03.23

SENIORS FEM REGIONAL 1

Match COLOMIERS / MONTAUBAN du 22/04/23

La CR Gestion des Compétitions section SENIORS a étudié les demandes de modifications saisies sur FOOTCLUBS par les clubs recevants.

La CRGC section Séniors, conformément aux Règlements Généraux de la LFO Article 59 – Chapitre 9 – Déroulement des rencontres

- Emet un AVIS FAVORABLE à la demande de modification du club recevant (n°561616 du 27.02.23) – SENIORS FEM REGIONAL 1 du 22/04/23.
 - COLOMIERS / MONTAUBAN se joue le 21/04/23 à 20H30

Match TOULOUSE FC / TOULOUSE METROPOLE du 15.03.23

Suite à la demande du club de TOULOUSE FC pour reporter la rencontre

La CR Gestion des Compétitions section Féminines ne peut pas répondre favorable au report de la rencontre.

La Commission rappelle que le règlement, permet à la commission de faire jouer les matchs en retard ou à jouer/rejouer en semaine ; Concernant le trajet est de 4 kms aller/retour, donc facile pour un déplacement en semaine.

A titre d'information, lorsqu'un club demande le report d'une rencontre pour cause de sélection, cela s'applique uniquement dans le cas où deux joueurs(es) de champs sont sélectionnés (es) ou, un Gardien(ne).

Dans tous les cas il faut que la demande soit justifier par la FFF ou autre sélection National, connu par la FFF.

Néanmoins la CRGC section Féminines vous propose de demander au club adverse de reporter la rencontre le mercredi suivant.

U18 FEM REGIONAL 2 ACCESSION POULE A et C

Suite au mail de AUCH, évoquant beaucoup de kilomètres lors de ses déplacements,

Suite à la proposition de la commission féminine du 7 mars 2022, d'inverser les clubs de Druelle et Coquelicots Montech,

Suite au refus de clubs pour cette inversion,

La CR Gestion des Compétitions section Féminines maintient les poules initiales.

U18 FEM REGIONAL 2 ESPOIR POULE D

Suite aux mails respectifs du 07.03.23 pour inversion des rencontres en U18 FEM REGIONAL 2 ESPOIR POULE D – J1 et J4 -,

La CR Gestion des Compétitions section FEMININE

⇒ émet un avis favorable à la modification (Inversion des rencontres)

- AS OLEMPES / ALBI MARSSAC est inversée, se joue le 11.03.23 à 16H00 sur le terrain CAUSSEL Pelouse à ALBI

En conséquence le match retour du 15.04.23 est inversé, la rencontre aura lieu sur les installations d'OLEMPES.

U18 FEM REGIONAL 2 ESPOIR Poule E

Suite au mail du club de FC VIGNOBLE 81 à la parution des Calendriers, nous évoquant un problème d'installations sportives pour toute compétition,

Suite à l'accord du club de TOULOUSE METROPOLE pour prendre la place de FC VIGNOBLE 81,

La CR Gestion des Compétitions section Féminines, après étude de la demande, émet un avis favorable à la modification du calendrier U18 FEM REGIONAL 2 POULE E.

Tous les clubs de la Poule ont reçu le nouveau calendrier.

Le Président
André LUCAS

La Secrétaire
Agnès IRLA